

Tout ce qu'il faut savoir sur le dispositif :



point-justice
Alpes-de-Haute-Provence

☎ 30 39

Pour QUI ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc

C'est OU ?

- Dans un point-justice situé dans une France service, un tribunal, ou un local communal.
- Un espace neutre, confidentiel et de proximité.

C'est QUAND ?

- À tout moment pour être informé de ses droits.
- Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.

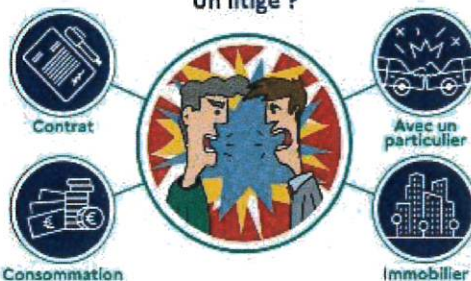
Comment CA MARCHE ?

- Un rendez-vous dans un point-justice via le 3039 ou la ligne directe des point-justice pour rencontrer des juristes ou des avocats.
- Une permanence téléphonique des juristes du CDAD04 au 04 92 36 69 20 du lundi au mercredi, de 9h à 16h.
- Des bons de consultation gratuite pour rencontrer un huissier de justice ou un notaire.

Pour QUOI ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches dans tous les domaines du droit (travail, logement, consommation, famille, etc.)

Un litige ?



Des renseignements sur :



Victime d'une infraction pénale ?



Ne pas jeter sur la voie publique.



Besoin d'un conseil, d'une information juridique ?

Prenez rendez-vous dans un point-justice
des Alpes-de-Haute-Provence



* Les point-justice des Alpes-de-Haute-Provence sont situés
dans des France services, des tribunaux ou des locaux communaux



INFORMER, ORIENTER, AIDER

Rencontrez **gratuitement** des juristes, des avocats,
des conciliateurs de justice,
des notaires et des huissiers de justice

accueil@cdad04.fr
04 92 36 69 20

www.cdad04.fr

